

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 12509
Numéro SIREN : 839 676 053
Nom ou dénomination : 1757 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2020 sous le numéro de dépôt 110773

1757 CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 6 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
839 676 053 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019 :

**AFFECTATION DU RESULTAT ET REVOCATION DU DIRECTEUR
GENERAL**

* * * *

.../...

DEUXIEME DECISION

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte de (22 124) euros, décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

→ Perte de l'exercice de (22 124) €

A affecter :

➤ *En totalité au compte « report à nouveau », soit (22 124) €*

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les capitaux propres qui s'élèvent à (997) euros pour un capital de 10 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Cette décision est adoptée.

20

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prenant acte de la cession de la totalité des 5 000 actions que détenaient Madame Stéphanie Billet épouse COURTHIAL décide de la révoquer de ses fonctions de Directeur général avec effet rétroactif au 1^{er} février 2020 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette décision est adoptée.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Eric OLSEN
président